



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2017-03

PUBLIÉ LE 9 MARS 2017

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2017-02-27-038 - Décision portant délégation signature - Vente locaux 7 rue Beaujon
Paris (1 page)

Page 3

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-015 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la
Direccte IDF pour l'UD93 (6 mars 2017; arrêté n°2017-044) (3 pages)

Page 5

IDF-2017-03-06-016 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la
Direccte IDF pour l'UD94 (6 mars 2017; arrêté n°2017-045) (3 pages)

Page 9

IDF-2017-03-06-017 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la
Direccte IDF pour l'UD95 (6 mars 2017; arrêté n°2017-046) (3 pages)

Page 13

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2017-02-27-038

Décision portant délégation signature - Vente locaux 7 rue
Beaujon Paris

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 26 mai 2016 autorisant la cession des lots de copropriété situés 7 rue Beaujon à Paris 8^{ème} et habilitant son président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 1^{er} décembre 2016 autorisant le président Didier KLING à exécuter toutes décisions dûment autorisées par les assemblées générales antérieures,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer, dans les conditions définies par l'assemblée générale du 26 mai 2016, les actes nécessaires à la réalisation de la cession des lots de copropriété situés 7 rue Beaujon à Paris 8^{ème}.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, et à Étienne GUYOT, Directeur général.

Fait à Paris, le 27 février 2017



Didier KLING

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-015

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD93 (6 mars 2017; arrêté
n°2017-044)



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France,

ARRETE n° 2017-044

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis
à :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité départementale ;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité départementale;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service.

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Gisèle CILLI
- Madame Catherine CEVASCO

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-015 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-016

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD94 (6 mars 2017; arrêté

*Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD94 (6
mars 2017; arrêté n°2017-045)*



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi d'Ile-de-France

ARRETE n°2017-045

Portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI,
chargée des fonctions de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature
à Corinne CHERUBINI, chargée des fonctions de directrice régionale des entreprises, de la
concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Didier TILLET responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne
- Madame Agnès DUMONS, secrétaire générale
- Monsieur Eric JANY, responsable du Pôle « Travail »
- Monsieur Nicolas REMEUR, responsable du Pôle « Emploi et développement économique »

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Luce BOUENIKALAMIO
- Madame Larissa DARRACQ
- Monsieur Ababacar NDIAYE
- Monsieur Jean-Noël PIGOT
- Madame Virginie RUE

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Monsieur Didier TILLET responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne
- Madame Agnès DUMONS
- Monsieur Eric JANY
- Monsieur Nicolas REMEUR

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Didier TILLET responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne
- Madame Agnès DUMONS
- Monsieur Daniel DREAN
- Madame Valerie SERRAZ

Article 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 5

L'arrêté N° 2017-016 du 20/02/2017 est abrogé.

Article 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line.

Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-017

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD95 (6 mars 2017; arrêté

*Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD95 (6
mars 2017; arrêté n°2017-046)*



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France,

ARRETE n° 2017-046

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale du Val d'Oise à :

- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, responsable de l'unité départementale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Monsieur Alain BARROUL
- Madame Pascale BOUËTTE
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Madame Nadia EL QADI
- Madame Véronique GUILLON
- Monsieur Xavier ROBERGE
- Madame Elsa HOUPIN
- Monsieur Vincent LEFEBVRE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n° 102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, responsable de l'unité départementale
- Madame Muriel CREVEL

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, responsable de l'unité départementale
- Monsieur Alain BARROUL
- Madame Pascale BOUETTE
- Madame Muriel CREVEL
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Madame Nadia EL QADI
- Madame Véronique GUILLON
- Monsieur Xavier ROBERGE
- Monsieur Philippe VONG-A-LAU
- Monsieur Vincent LEFEBVRE
- Madame Elsa HOUPIN

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de- France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-017 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI